



*rapport d'activité 2024 :*

## **SERVICE ASILE ET INTEGRATION DES ETRANGERS**



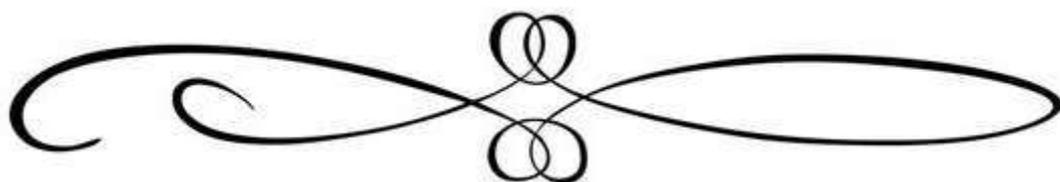
### **Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile**

L'annonce de la fermeture en 2025 de notre service d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile est venue secouer non seulement ce service si ce n'est l'ensemble de l'association. Cette structure, présente depuis plusieurs années dans le département, jouait un rôle essentiel en matière d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en quête de protection. Sa fermeture va considérablement réduire le nombre de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile dans le département, aggravant ainsi le manque de places dédiées mais aussi accentuer la saturation des autres ressources d'hébergement dans un territoire déjà fragilisé.

Cette décision est aussi de nature à provoquer des situations de parcours d'accueil disloqués, de faire progresser le nombre de personnes sans abri et d'une intensification de la charge pesant sur les associations assurant les premiers accueil qui sont elles-mêmes en souffrance.

Comme nous le voyons, cette fermeture dépasse la seules situation des personnes bénéficiaires. Elle a concrètement des implications directes sur l'emploi avec la suppression de plus de 5 ETP pour notre association. Malgré des contre-propositions formulées auprès de notre D.D.E.T.S., la fermeture de ce service a été actée au début 2025.

Ce rapport d'activité est dédié à l'ensemble des personnes accueillies, à nos collègues qui ont, malgré ce contexte, poursuivi avec tout le professionnalisme qui les caractérise, l'activité de ce service.



3

---

Présentation du service

5

---

Les chiffres clés

6

---

Les indicateurs sociaux

12

---

Un regard sur...

# Sommaire



# L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile



## Objectifs :

Les demandeurs d'asile, n'obtenant pas de place en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), peuvent bénéficier d'une place en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. Cette prise en charge est financée par des fonds publics. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration oriente le public vers l'H.U.D.A. La durée de l'hébergement proposé est limitée à celle de l'instruction de la demande d'asile par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.) et, le cas échéant, du recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (C.N.D.A.).

L'hébergement proposé à l'H.U.D.A. peut aussi correspondre à un temps de préparation au transfert pour les personnes faisant l'objet d'une procédure Dublin.

## Missions :

Les missions des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile,
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- l'accompagnement sanitaire et social,
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif,
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement.

## Principales références législatives :

*Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, complétée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967 - Convention de New York du 28 septembre 1954 relative au statut d'apatridie.*

*Loi du 25 juillet 1952 portant création de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) relative au droit d'asile en France.*

*Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), notamment ses articles L. 741-1 et suivants (procédure d'asile et conditions d'admission au séjour), L. 511-1 à L. 511-9 (statut de réfugié), L. 582-1 à L. 582-9 (statut d'apatridie)*

*Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.*

*Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, connue sous le nom de « loi Darmanin ». Cette loi introduit des modifications substantielles concernant l'asile, notamment la création de pôles territoriaux pour accélérer le traitement des demandes et la réforme de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) avec l'instauration du jugement par un juge unique*

*Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L. 312-1, alinéa 13 et L. 348-1 qui définissent les lieux d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment les CADA.*

## Publics et orientation

Toute personne en demande d'asile (familles, femmes isolées et hommes isolés) bénéficiant d'une Attestation de Demande d'Asile en cours de validité (y compris en procédure Dublin) et orientée par l'O.F.I.I.



## Territoire

Alès Agglomération



2019

Fermeture des 40 places C.A.O

2020

Ouverture de 65 places H.U.D.A. par transformation des 40 places C.A.O. et extension de 25 nouvelles places

2020

Début de l'état d'urgence sanitaire

2020—2021

Amélioration du parc locatif par la captation de nouveaux logements

2021—2022

Sous l'impulsion des services de l'Etat, réorganisation des 65 places HUDA :

- 45 places pour personnes isolées
- 20 places familles

2024

# Les chiffres clés

Le dispositif HUDA du 01 janvier au 31 décembre 2024

92,6%

de taux d'occupation

↪ 65 places agréées

↪ 23 790 nuitées théoriques

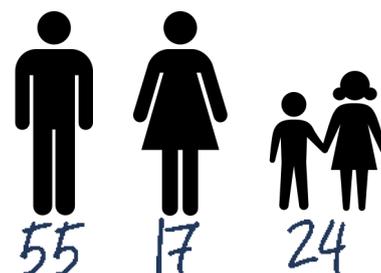
↪ 22 027 nuitées réalisées

96

personnes hébergées

formant 64 ménages

19 nationalités



## Les entrées

33

personnes nouvelles

23 nouveaux ménages ont été admis en 2024 :

↪ 3 couples avec enfants,

↪ 20 hommes isolés,

## Les sorties

38

personnes sorties

28 ménages sortis en 2024:

↪ Durée moyenne de l'hébergement: 657 jours, soit 2,5 mois,

↪ 3 couples avec enfants,

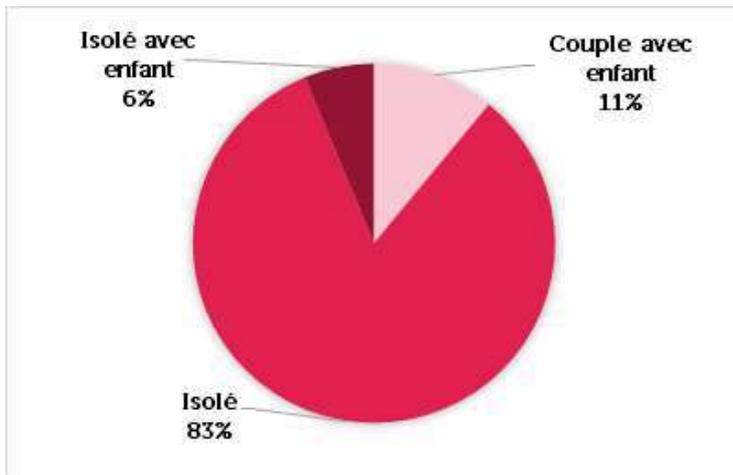
↪ 24 hommes isolés,

↪ 1 femme isolée avec enfants.

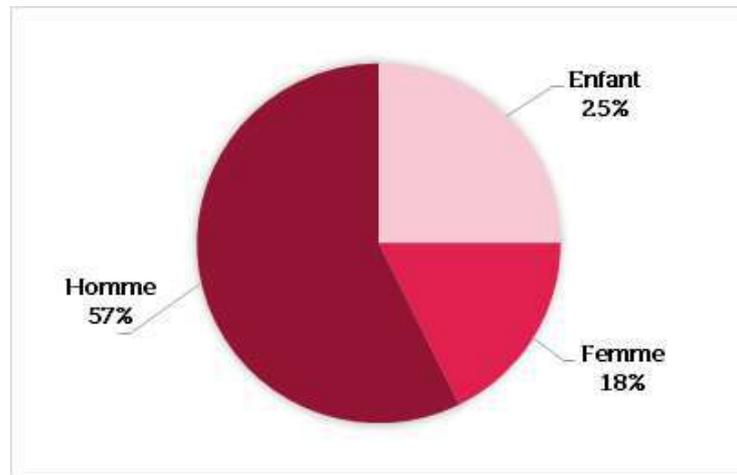
# Indicateurs sociaux

## Données statistiques 2024

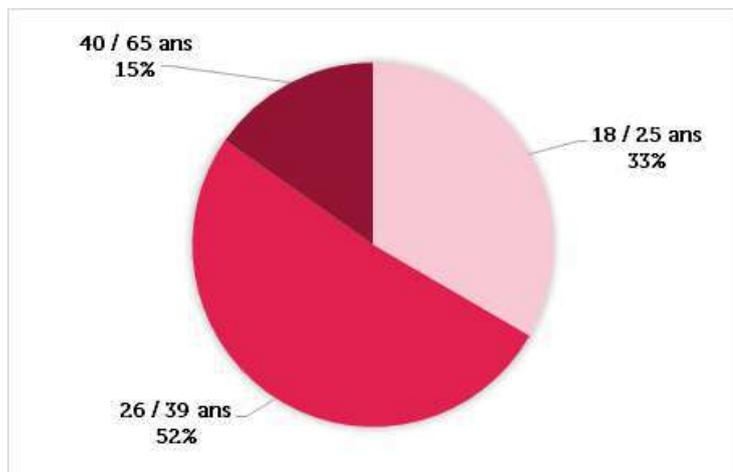
Composition familiale des ménages  
présents en 2024



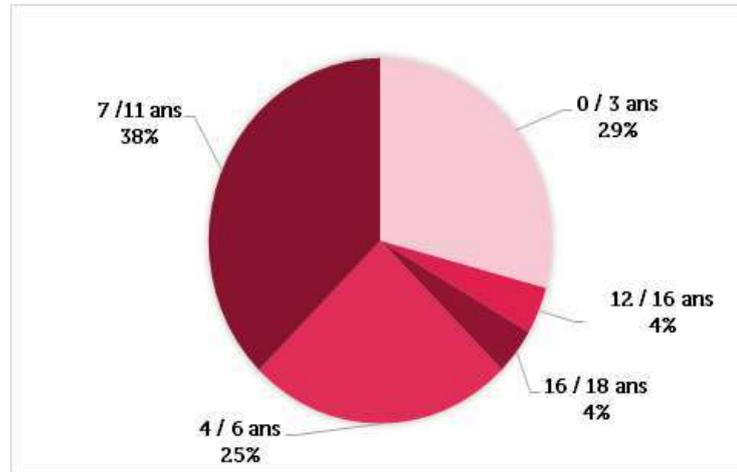
Répartition adultes/enfants



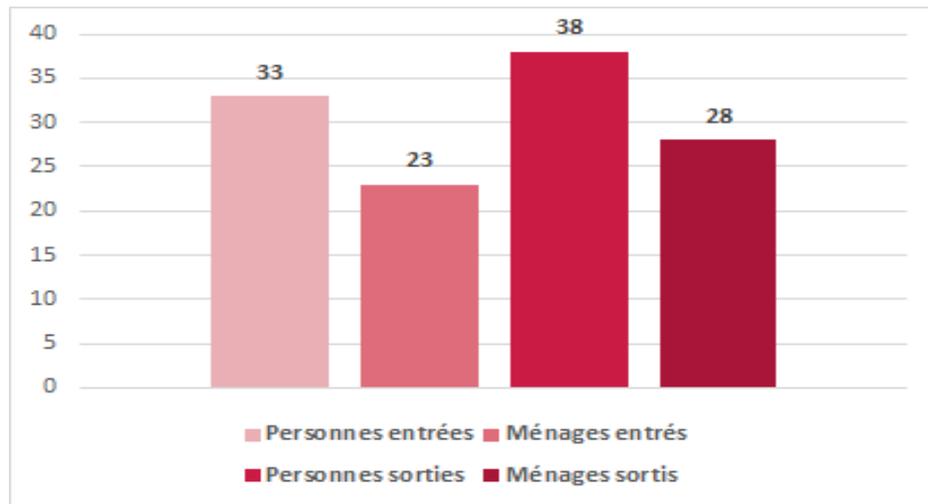
Répartition par âge des adultes



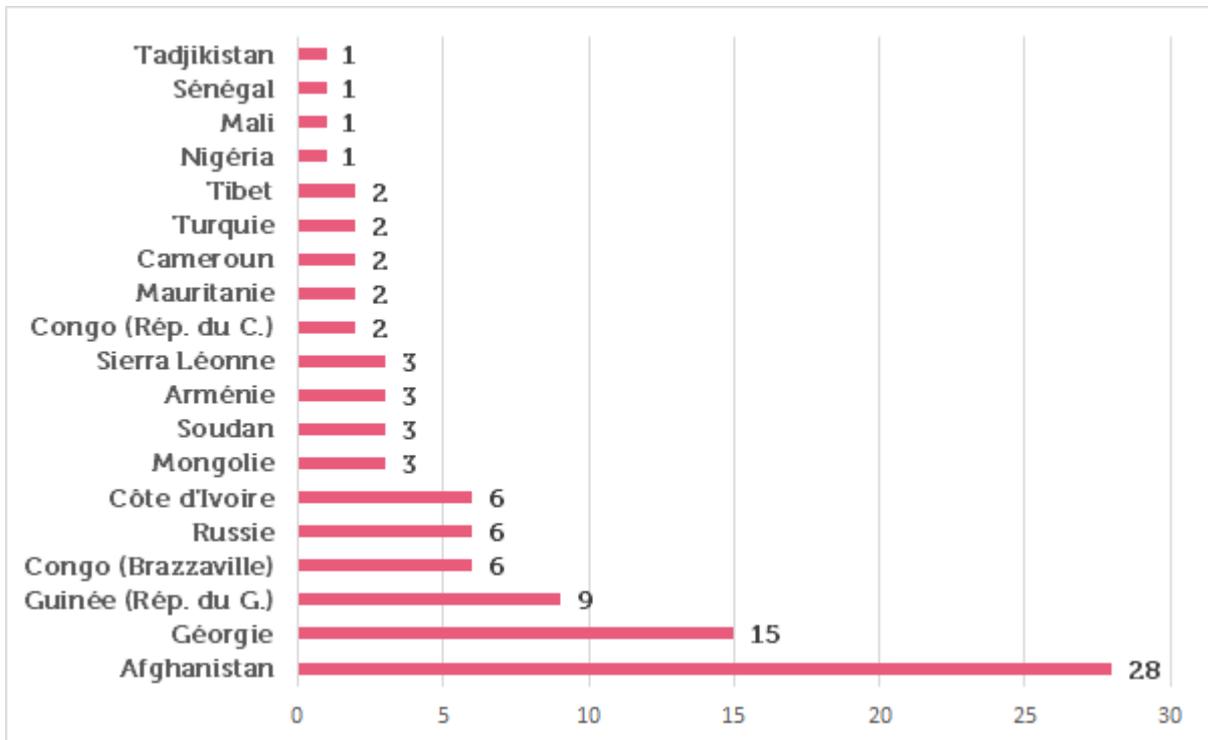
Répartition par âge des enfants



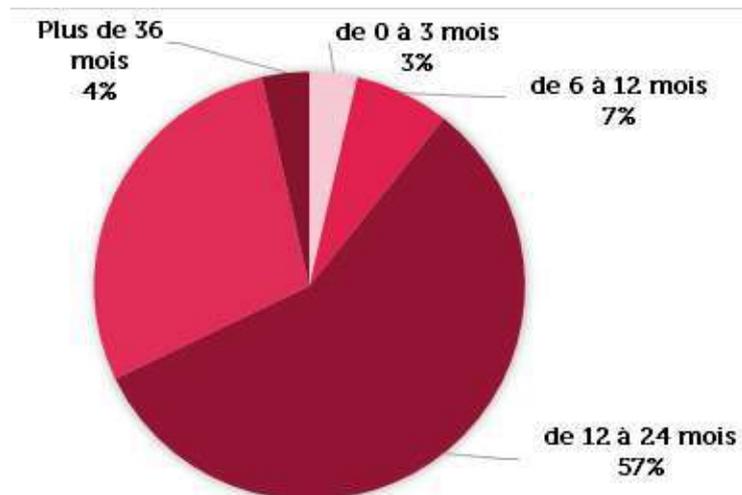
## Personnes et ménages accueillis en 2024 (entrée / sortie)



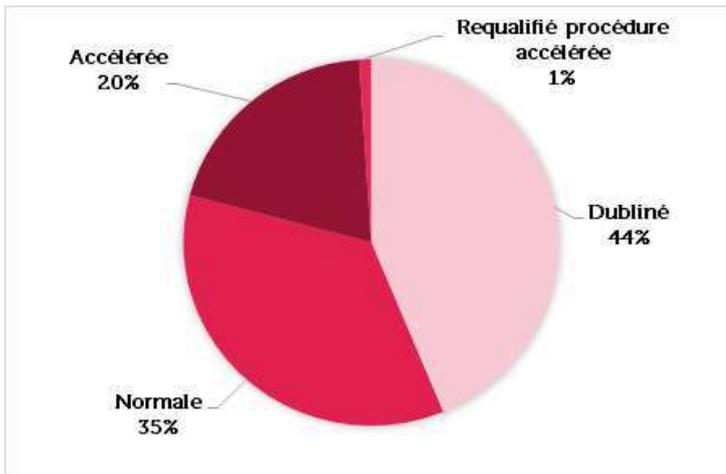
## Origine géographique



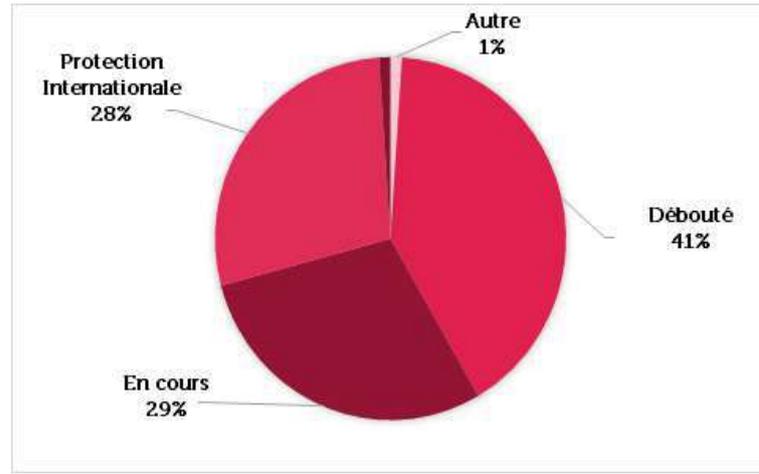
## Durée moyenne de séjour par ménage



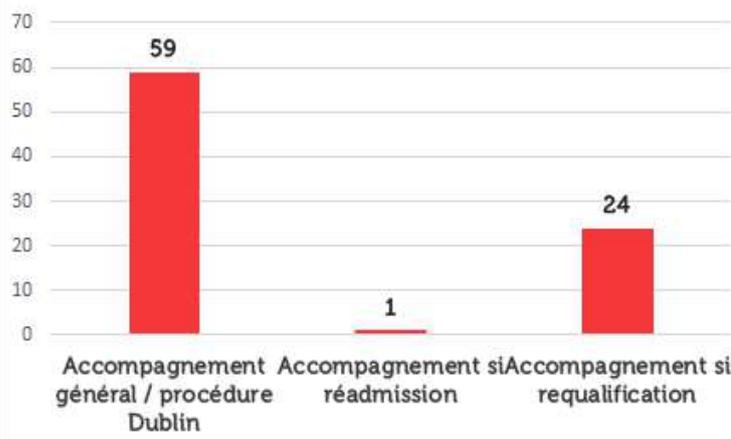
## Situation de la demande d'Asile à l'entrée



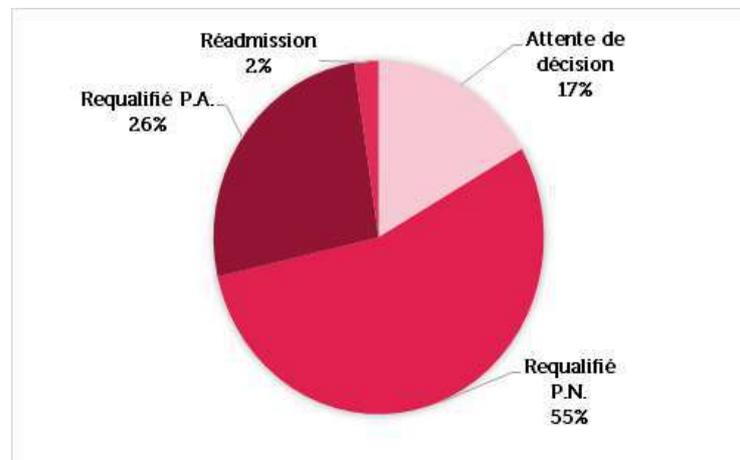
## Situation de la demande d'Asile au 31/12/2024



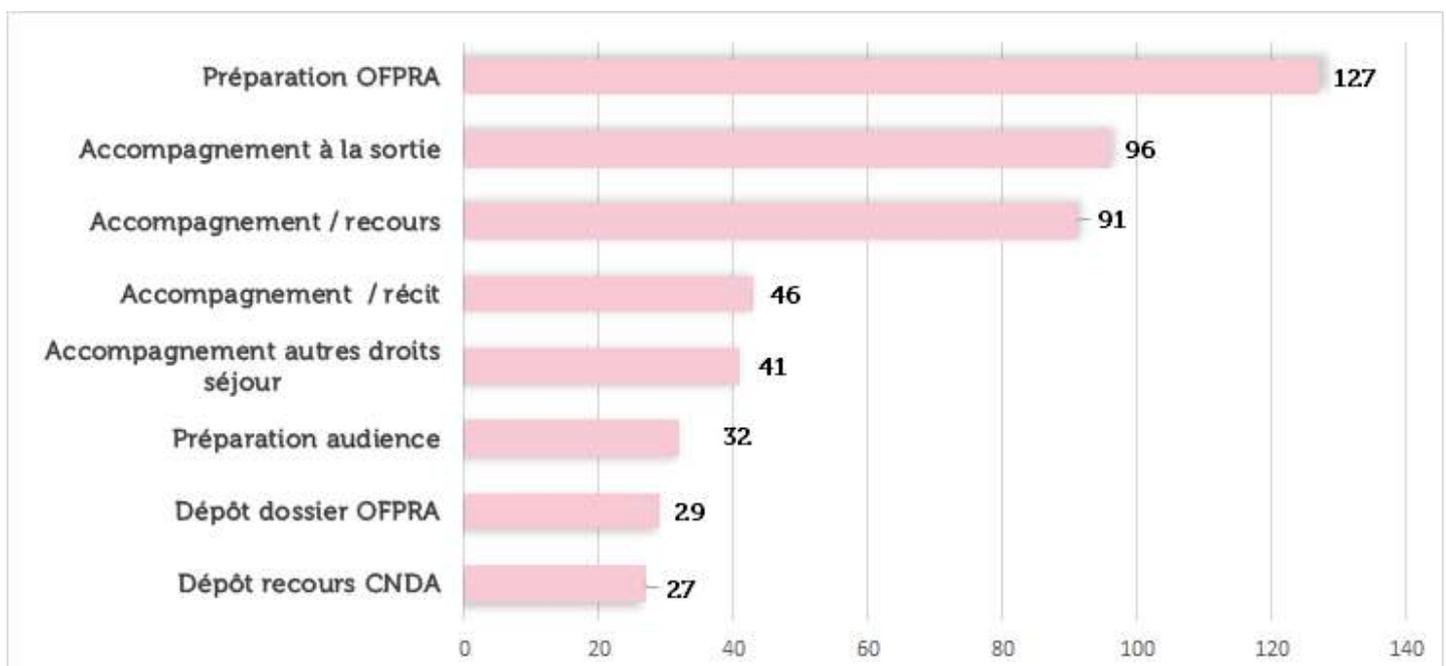
## Accompagnement à la procédure Dublin



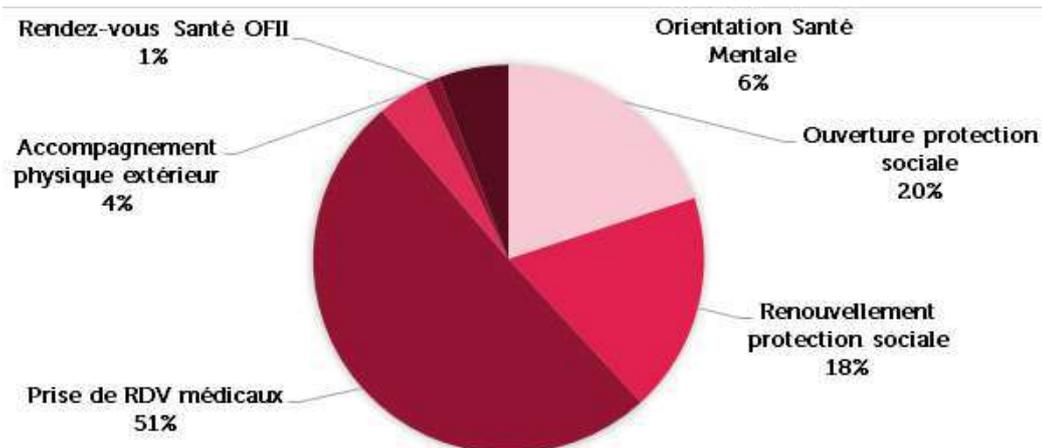
## Décisions concernant la procédure Dublin



## Accompagnement juridique et administratif à la demande d'asile

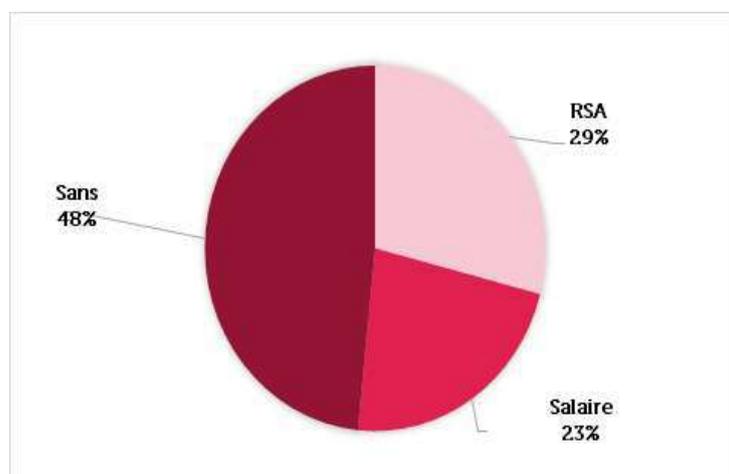
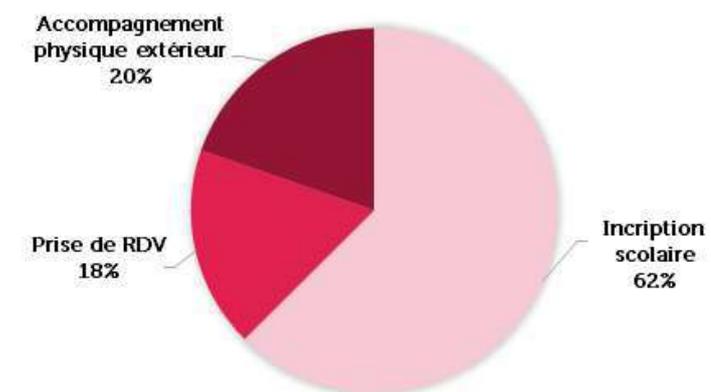


## Accompagnement à la santé



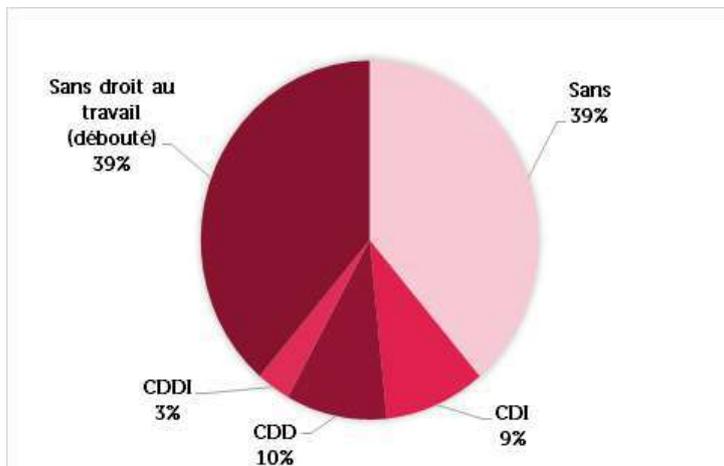
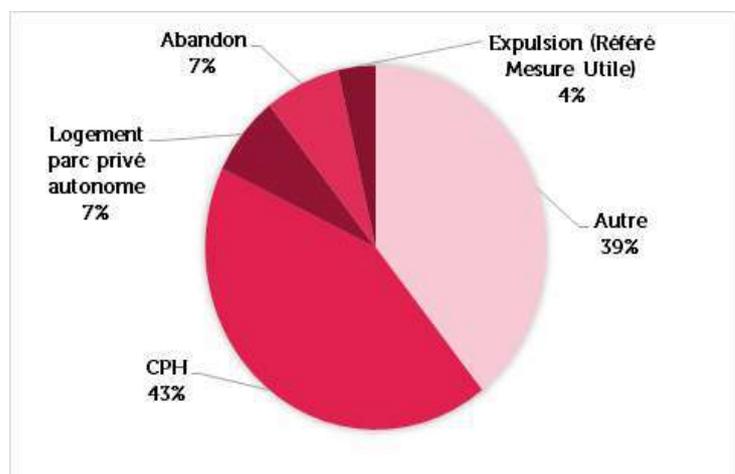
## Accompagnement à la scolarité

## Nature des ressources à la sortie



## Modalités de sorties hébergement / logement

## Nature de l'emploi à la sortie



# Synthèse indicateurs

## INDICATEURS SOCIAUX HUDA LA CLEDE 2024

HUDA LA CLEDE	2024	
	Cible	Réalisation
<b>Nombre de places</b>	120 (39 places pour personnes isolées et 81 places pour familles)	<b>65</b>
<b>Nombre de places ouvertes</b>	65	<b>65</b>
<b>Taux occupation</b>	97%	<b>92,6%</b>
<b>Nombre de journées réalisées 2024</b>	23790	<b>22027</b>
<b>Taux de rotation</b>	$((\text{Nbre entrées} + \text{Nbre sortie}) / 2) / \text{Nbre présents le 01/01/23} \times 100$	<b>56,3%</b>
<b>Durée moyenne de séjour (jours)</b>		<b>657</b>
<b>Vacance des places</b>	<b>Nombre de journées vacantes</b>	<b>1 763</b>
Délais de mise à disposition (ménage/menues réparations)		262
Délais orientation OFII / SPADA / Structure d'accueil avant HUDA		245
Bloqué pour travaux		417
Bloqué pour désinfection		329
Sous occupation typologique (ex : 3 personnes accueillies dans un appartement prévu pour 4)		286
Bloqué déménagement		224
Nombre de personnes présentes le 01/01/2024		<b>63</b>
<b>Nombre de personnes (présentes en 2024)</b>		<b>96</b>
Nombre d'adultes		72
Nombre d'hommes		55
Nombre de femmes		17
Nombre d'enfants		24
<b>Nombre de ménages (présents en 2024)</b>		<b>64</b>
Nombre de personnes seules		53
Nombre de personnes seules avec enfant(s)		4
Nombre de couples sans enfant		0
Nombre de couples avec enfant(s)		7
<b>Type de Procédure (par adultes)</b>		<b>72</b>
Procédure Normale		21
<i>Dont requalifiée Procédure Normale</i>		0
Procédure Accélérée		10
<i>Dont requalifiée Procédure Accélérée</i>		1
Procédure Dublin à l'entrée		41
<b>Nombre de bénéficiaires de la protection internationale obtenue en 2024</b>		<b>27</b>
Nombre d'adultes		23
Nombre d'hommes		22
Nombre de femmes		1
Nombre d'enfants		4
<b>Nombre de personnes déboutées</b>		<b>39</b>
Nombre d'adultes		24
Nombre d'hommes		15
Nombre de femmes		9
Nombre d'enfants		15
<b>Nombre de personnes en cours de procédure</b>		<b>28</b>
Nombre d'adultes		23
Nombre d'hommes		16
Nombre de femmes		7
Nombre d'enfants		5
<b>Nombre de personnes en réadmission Dublin</b>		<b>2</b>
<b>Nombre de personnes ayant demandé l'ARV</b>		<b>0</b>
<b>Nombre de personnes ayant été sous convention Dublin et requalifiées (présentes en 2024)</b>		<b>42</b>
Personnes requalifiées procédure normale		23
Personnes requalifiées procédure accélérée		11
Personnes readmises		1
En attente de décision		7
Nombre d'hommes		35
Nombre de femmes		6
Nombre d'enfants		1

# Synthèse indicateurs

INDICATEURS SOCIAUX HUDA LA CLEDE 2024		
HUDA LA CLEDE	2024	
	Cible	Réalisation
<b>Nombre de personnes entrées en 2024</b>		<b>33</b>
Nombre d'adultes		27
Nombre d'hommes		20
Nombre de femmes		7
Nombre d'enfants		6
<b>Nombre de ménages entrés en 2024</b>		<b>23</b>
Nombre d'isolés		20
Nombre d'isolés avec enfant(s)		0
Nombre de couples		0
Nombre de couples avec enfant(s)		3
<b>Nombre de personnes sorties en 2024</b>		<b>38</b>
Nombre d'adultes		31
Nombre d'hommes		25
Nombre de femmes		6
Nombre d'enfants		7
<b>Nombre de ménages sortis en 2024</b>		<b>28</b>
Nombre d'isolés		24
Nombre d'isolés avec enfant(s)		1
Nombre de couples		0
Nombre de couples avec enfant(s)		3
<b>Nombre de journées réalisées par des personnes déboutées à compter de la date indiquée dans le courrier de l'OFII</b>		<b>5101</b>
- dont nombre de personnes ayant demandé l'ARV		0
<b>Taux de déboutés en présence indue au 31/12</b>		<b>21,4%</b>
<b>Nombre de journées réalisées par des personnes déboutées en présence indue (au delà &gt; 4%)</b>		<b>4 149</b>
- dont nombre de personnes ayant demandé l'ARV		0
<b>Délai de sortie des déboutés</b>		<b>493</b>
<b>Nombre de journées réalisées par des personnes réfugiées (depuis leur entrée)</b>		<b>16 826</b>
<b>Taux de réfugiés en présence indue au 31/12</b>		<b>11,0%</b>
<b>Nombre de journées réalisées par des personnes réfugiées en présence indue (au delà &gt; 3%)</b>		<b>1915</b>
<b>Délai de sortie des réfugiés</b>		<b>162</b>
<b>Nombre de places PMR</b>		<b>3</b>
<b>Accessibilité handicap aux logements ou structures</b>		<b>oui</b>
<b>Coût à la place journalier</b>		<b>18,80 €</b>

# Un regard sur



## Le Délogement

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de procédures de référé mesure utile (RMU) concernant deux familles en situation d'indus au sein de l'HUDA. Jusqu'alors, les procédures de délogement n'avaient pas abouti : la préfecture ne les mettait pas en œuvre et les familles parvenaient à quitter l'HUDA de manière autonome en trouvant des solutions d'hébergement.

Cependant, cette année, une famille a effectivement été délogée par la gendarmerie, en présence de cadres de l'association. Confrontées à cette situation difficile, les équipes ont réussi, en temps réel, à trouver une solution d'hébergement d'urgence, évitant ainsi que cette famille - un couple avec trois enfants - ne se retrouve à la rue.

Cette opération a soulevé plusieurs interrogations, tant sur son organisation en amont que sur le rôle de l'association dans la mise en œuvre de cette mesure. Elle a mis en lumière la nécessité de structurer des temps de réflexion et de coordination sur cette thématique. Un travail transversal a ainsi été mené avec le CADA et l'HUDA à travers plusieurs séances visant à repenser l'organisation interne de ces procédures, devenues plus fréquentes. Ce travail a permis de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, garantissant un accompagnement mieux adapté à ces situations souvent complexes.

## La Loi Immigration

La loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024, relative au contrôle de l'immigration et à l'amélioration de l'intégration, a profondément modifié le cadre de l'asile et de l'immigration en France.

Cette réforme a bouleversé nos pratiques et nous a amenés à repenser notre accompagnement. L'enjeu est de continuer à accompagner les personnes dans un

cadre législatif renouvelé tout en respectant les valeurs associatives.

Pour mieux appréhender cette loi, plusieurs actions ont été mises en place :

- Séances de travail transversales entre les équipes sociales du CADA et de l'HUDA,
- Sessions spécifiques avec Maître Claire Girardon, avocate spécialisée en droit des étrangers,
- Activités juridiques mensuelles menées par Maître Claire Juridique, permettant un suivi régulier de la publication des décrets,
- Participations à des formations du GISTI et du CICADE pour mieux comprendre l'impact de la loi sur notre public et adapter nos pratiques.

L'objectif est d'offrir aux usagers un accompagnement plus efficace, fondé sur une information claire, actualisée et compréhensible de leurs droits et démarches dans ce contexte législatif changeant.

## Soutien en Ressources Humaines

L'année 2023 avait été particulièrement difficile : le manque d'effectifs avait affecté le fonctionnement global et la qualité de l'accompagnement.

Face à ce constat, un partenariat avec le service de la Lampisterie a été mis en place afin de réorganiser le service et redéfinir les missions pour pallier les absences. Trois réunions de travail ont permis, avec l'aide de la Lampisterie, de détailler les missions de chaque professionnel (intervenants sociaux, maîtresse de maison, cheffe de service, directeur adjoint). L'outil visuel proposé a été précieux pour mettre en lumière la charge de travail selon les périodes. Ce travail n'a toutefois pas pu être finalisé en raison de la fermeture annoncée du service.

Il a néanmoins permis de réfléchir à notre organisation. Une redistribution plus efficace des tâches a été adoptée tout au long de l'année, tenant compte des compétences et spécificités de chacun, favorisant ainsi une meilleure collaboration et une plus grande réactivité. Les missions ont été hiérarchisées, pour une approche plus structurée et fluide dans l'accompagnement quotidien.

Deux nouvelles professionnelles ont également rejoint l'équipe :

- Une responsable de service en février 2024, dont l'arrivée a été anticipée pour garantir une prise de poste progressive sur les quatre services du pôle.

- Une travailleuse sociale en juin 2024, en remplacement d'une collègue en congé maternité. Son intégration tardive a été compensée par une solidarité forte au sein du pôle asile, qui a permis de réorganiser le service et de maintenir l'accompagnement sans interruption.

L'arrivée de Mélanie a été pensée collectivement, notamment avec les équipes du CADA. Des réunions préparatoires ont été menées avec la responsable de service pour organiser son accueil et sa formation à la procédure d'asile. Elle a pu bénéficier d'un tuilage avec les différents membres du pôle.

Les deux nouvelles salariées ont rapidement suivi deux sessions de formation de deux jours sur la demande d'asile, indispensables à leur intégration.

#### **Formations et Temps d'Information**

L'ensemble de l'équipe a bénéficié de formations, notamment :

- **Géopolitique des femmes africaines** – 19 septembre 2024

- **Droit des étrangers** – 5 et 6 juin 2024

Des temps d'information ont également été organisés au sein du pôle asile :

- **Colloque sur la loi immigration** – Barreau d'Alès, 11 octobre 2024

- **Visioconférence sur le Bangladesh** – 10 octobre 2024

- **Webinaire sur les psycho-traumatismes des personnes exilées et posture professionnelle** – 29 octobre 2024.

Par ailleurs, l'association a proposé des séances de supervision animées par un intervenant extérieur pour aborder les problématiques managériales rencontrées précédemment. Ces espaces ont permis de renforcer la cohésion d'équipe, de dépasser certaines problématiques et d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

#### **L'Accompagnement à la Santé**

Plus de 50 % des personnes accueillies à l'HUDA demandent un accompagnement en santé mentale. Certaines sollicitations sont explicites, d'autres plus implicites (troubles du sommeil, perte de repères, troubles de la mémoire, pensées envahissantes...).

Face à ce constat, et en lien avec le Centre Médico-

Psychologique d'Alès et les services du pôle asile, nous avons instauré les "Petits Déj' Santé Mentale".

Objectifs de ces rencontres :

- Déconstruire les représentations autour de la santé mentale.

- Sensibiliser les personnes accueillies à ces problématiques.

- Faciliter un suivi avec l'EMPP.

Deux petits déjeuners ont été organisés en 2024, rassemblant une trentaine de participants. À la suite de ces événements, six rendez-vous ont été pris avec l'EMPP.

L'accès au soin en santé mentale reste un processus long et complexe, notamment en raison de la barrière linguistique. Le partenariat avec l'EMPP permet cependant d'en réduire les freins, grâce à des rendez-vous en « aller vers » et la possibilité de traduction dans certaines langues.

Cette action est le fruit d'années de collaboration avec l'EMPP.

#### **Centralisation de l'Activité sur Alès, Cendras et La Grand-Combe**

Une étape majeure dans la réorganisation de notre service a été la fermeture définitive du site du Vigan. Cette décision a permis de recentrer nos activités sur les territoires d'Alès, Cendras et La Grand-Combe.

Ce repositionnement stratégique vise à optimiser les moyens humains et logistiques, renforcer les synergies entre les équipes et améliorer la qualité de l'accompagnement des publics sur ces territoires prioritaires.

#### **Perspectives**

L'année 2024 a été marquée par une dynamique de réorganisation interne et de collaboration renforcée, dans un objectif constant d'amélioration de la qualité de l'accompagnement. Les projets menés ont consolidé notre ancrage territorial tout en approfondissant notre réflexion sur des thématiques majeures telles que la santé mentale ou l'évolution du cadre législatif.

Nous avons pour perspective de continuer cette dynamique d'adaptation et de professionnalisation, au service des personnes que nous accompagnons au quotidien. Mais le 16 Janvier 2025, nous avons reçu le courrier actant la fermeture du service (65 places) en lien avec les orientations nationales reçues de la Direction générale des étrangers en France.

Cette directive est venue percuter nos perspectives et nous avons amorcé la fermeture du service dans les meilleurs délais.

# Liste des sigles et des acronymes

A.D.A. : Allocation pour Demandeurs d'Asile

J.M.E. : Jeunes Majeurs Etrangers

A.R.R. : Aide au Retour et à la Réinsertion

O.F.I.I. : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

B.P.I. : Bénéficiaire d'une Protection Internationale

O.F.P.R.A. : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

C.A.D.A. : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

O.Q.T.F. : Obligation à Quitter le Territoire Français

C.D.D.I. : Contrat à Durée Déterminé d'Insertion

C.D.I. : Contrat à Durée Indéterminé

S.P.A.D.A. : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

C.L.A.T. : Centre de Lutte Anti Tuberculeuse

RESEDA : Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Sanitaire Alésien.

C.N.D.A. : Cour Nationale du Droit d'Asile

R.S.A. : Revenu de Solidarité Active

C.P.H. : Centre Provisoire d'Hébergement

D.D.E.T.S. : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

D.I.H.A.L. : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

Dn@ : Dispositif National d'Accueil (Asile)

E.P.I. : Emploi pour l'insertion Professionnelle des B.P.I.

F.J.T. : Foyer pour Jeunes Travailleurs

F.L.E. : Français Langue Étrangère

G.U.D.A. : Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile

H.O.P.E. : Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi

H.U.D.A. : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile



## Association La Clède

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : [cada@laclede.fr](mailto:cada@laclede.fr)

Site internet : [www.laclede.fr](http://www.laclede.fr)

## Pôle Asile et Intégration des Etrangers

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : [cada@laclede.fr](mailto:cada@laclede.fr)

[jme@laclede.fr](mailto:jme@laclede.fr)

[cph@laclede.fr](mailto:cph@laclede.fr)

[huda@laclede.fr](mailto:huda@laclede.fr)

[accueil.ukraine@laclede.fr](mailto:accueil.ukraine@laclede.fr)

